

Réponse à Monsieur le Maire quand aux propositions faites **1**
Suite au rassemblement du 23 janvier 2021 rue de la Charmine à
Marly 57

Les paroles de Monsieur le Maire sont une avancée par rapport à l'ancienne Municipalité qui a négligé ce problème, c'est la base d'un socle pour aller de l'avant.

Merci à lui de s'être déplacé à ce rassemblement et de prendre enfin en considération ces problèmes d'implantations d'antennes relais, la destination de l'argent versé par les opérateurs pour la location d'emplacements, notamment pour les églises! et enfin la consultation des riverains et leurs informations sur le sujet, car beaucoup ne savent rien sur la question des micro-onde pulsées de la téléphonie mobile et de leurs impacts sur la santé aussi.

Il existe à ce jour plusieurs points atypiques de bases d'antennes-relais, à moins de 100 m d'habitations, ainsi que des lycées, maisons de retraite à Metz et Moselle (nous sommes en cours de recensement), mais à ce jour le 1 MARS 2021 plus de 60 sur 2380 antennes en Moselle, 13700 en Grand Est .

En effet sur un terrain privé le Maire ne peut rarement s'opposer, mais sur les biens, terrains, édifices ou bâtiments publics oui, ainsi que sur le plan environnemental PLU, POS, Parcs Naturels . Des centaines de tribunaux en France ont eu une autre vision et ont jugé le démontage de pylônes pour troubles du voisinages, risques sur la santé, perte de patrimoine : [voir les jugements clic](#) Pour le principe de précaution aussi par le Conseil d'État aussi : [clic ici](#) [et ICI](#)

Pourtant Metz Métropole (c'est historique!) a voté NON pour l'implantation d'une antenne Relais à Vaux 57, l'opérateur par le dialogue et la détermination du Maire, puis des riverains a déplacé son projet!, plus de 500 Maires en France ont agit de même ! [Voir vidéos clic](#) et [Maires actifs](#).

*Les opérateurs sont furieux pas la 5G dans les aéroports [CLIC](#)

-Quand à la demande d'une simulation d'ondes à l'ANFR **2**
celle-ci est déjà obligatoire selon les lignes directrices nationales ANFR du 16/12/2015 elle doit être jointe avec la déclaration préalable de travaux, mais souvent oubliée par les opérateurs.

-Une demande de la création de l'IDC (Instance Départementale de Concertation)

Après de la préfecture est une bonne chose, elle existe depuis plusieurs années dans plusieurs villes, mais pas en Moselle ! Merci à Monsieur le Maire de remettre de l'ordre, face aux opérateurs.

-Il est vrai qu'une charte n'est pas une loi, juste peut être une réglementation, mais notre expérience depuis 12 ans ainsi que le recul nous confirme que les opérateurs ne respectent pas les chartes. Ils peuvent augmenter les puissances à loisir.

Nous souhaitons simplement le bien être des riverains, les antennes relais ne doivent pas être proches des habitations et à moins de 500/700 m, leurs taux d'émissions d'ondes à 0,6 volt/m, voir à 1 volt par mètre, les autres antennes relais plus loin doivent s'aligner sur les pays européens de 2 volt m à 3 volt selon la [Directive Européenne du 15/12/2004](#) mais pas aux puissances actuelles en France 41 v/m 61 v/m.

[Télécharger «France le décret un scandale.pdf »](#)

[Voir les causes et les effets des ondes clic](#)

-Vérifier l'effectivité de la puissance d'émission déclarée de micro-onde pulsées provenant des antennes relais est une bonne décision, mais sachant que les opérateurs peuvent baisser et réguler celle ci depuis un central, selon leur bon vouloir, nous laisse perplexe ! À moins de faire des contrôles inopinés.

Nous disons merci à Monsieur le Maire de vouloir organiser des débats publics, avec les riverains concernés.

CCARRA a aussi le privilège d'avoir le soutien de présidents d'associations, de scientifiques, de médecins, de juristes, d'avocats, de magistrats en retraite, de personnalités du spectacle et de la politique, de plus de 400 Maires,

de hautes instances religieuses aussi, qui refusent les antennes **3** relais dans les clochers.(ce n'est pas leur vocation).

Nous sommes partenaires de 50 coordinations en France et étranger.

Tous liés à la cause que nous défendons, qui sera dans un avenir proche le plus gros scandale sanitaire (l'amiante du cerveau).

Nous ne sommes pas des subversifs propagandistes ni des idéologues, ni des complotistes ou conspirationnistes, mais des personnes qui apportons l'information bénévolement, concernant : la téléphonie mobile, les nouvelles technologies et leurs comforts, puis aussi ! et sûrement sur les risques pour la santé, si des précautions d'utilisations ne sont pas prises.

Nous informons sur le technique, le scientifique, le Juridique, soutenus et autorisés par des scientifiques reconnus et indépendants, n'ayant aucun lien avec les opérateurs de la téléphonie mobile libre à chacun de croire ou de ne pas croire. [clic](#)

ccarra n'est pas contre le progrès, mais il doit être raisonné.

Pas d'antennes relais à moins de 500 m voir 700 m de tous lieux de vie ou les gens ne circulent pas, écoles, loisirs, habitations , maisons de retraite etc....pas de mise en place de nouvelles technologies sans études préalables et informations du public avant tout, car à chaque nouvelle avancée les puissances d'émissions doubles (voir triples).

Mesures prises à 90 m au même endroit sur 8 ans les puissances d'émissions ont été multipliées, voir triplées.

la 2G 1,5v/m, la 3G, 3,2 v/m, la 4G 10 v/m, la 5 G possible jusqu'à 30 v/m, voir plus !,
le décret de mai 2002 autorise de 41 v/m à 61 v/m.

NOS ACTIONS La coordination des collectifs et associations, qui le souhaitent et concernés par ces problèmes. [Qui sommes nous clic](#), -De soutenir les actions menées, d'informer le public par des conférences et des réunions publiques, sur les nouveaux objets connectés, les pollutions d'ondes intérieures et extérieures,

les nouvelles technologies connectées, études de dossiers, 4
déclarations préalables, recherches de faisabilités, simulation
projetée des faisceaux azimuts etc.....-Effectuer des mesures.
-Conseils techniques, juridiques par un réseau national d'avocats
et de délégués.

-Sensibilisation dans les Lycées et collèges (informer les jeunes)
Chacun est libre de penser ce qu'il veut

Chacun est libre de ses inquiétudes ou pas!.....la pollution chez soi est
un choix, les autres pollutions :(Antennes et WI-FI publique) sont
subies et imposées.

Nous savons depuis 1945, que des études ont déjà été faites, soit
depuis 75 ans par des scientifiques indépendants notamment
Monsieur Lacassagne pour l'institut Pasteur, ensuite depuis le
lancement des portables en France par Bouygues le premier opérateur
à avoir démarré la téléphonie en 1986 soit 35 ans ! pensez vous sans
vous heurter qu'il faille attendre encore ?.

Des études ont été faites par des scientifiques indépendants qui
alertent, par des médecins, des biologistes, physiciens, des députés
du parlement européen [Voir que pensent les scientifiques clic](#)

L'OMS à déclarée les micro-onde possible cancérigène, [clic](#)

Divers rapports de scientifiques alertes Reflex, Tamino,
Bio-initiative, Beneveto [clic](#)

La NAZA en 1981 [clic RAPPORT Naza 1981 \(125 pages\)](#)

Le Conseil de l'Europe demande aux gouvernements de prendre
'toutes les mesures raisonnables à 3 v/m [clic](#) et [ici clic](#)

La cour suprême d'Italie et celle **de l'Inde** reconnaissent que les
micro-onde sont la cause de cancers. [clic](#)

Arrêt du Conseil d'État 19 juillet 2010 principe précaution [clic.](#)

Jean RINALDI Président de CCARRA

1 Mars /2021